

Conseil municipal du 26 mars 2009

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel **BORGEL**, Georges **VIGNOUD**, Pierre **GUIDAT**, Jean-Louis **PATACINI**, Bernard **BOULANGER**, Gabriel **HENRIQUET**, Daniel **ALESSANDRINI**, Valérie **BOCQUET LEGER**, Danièle **BRUN**, Christiane **BRUNET**, Eric **DELESCLUSE**, Christine **DIETZ**, Thierry **FERRACHAT**, Marie Corinne **LAUDES**, Jean-Jacques **MAURIS**, Michel **MENDEZ PORCEL**, Pierre **MICHEL**, Michel **PAJEAN**, Monique **PERRIER**, Maryse **PRETTE**, Claude **RIOND**.

Excusés et représentés par pouvoir : Jean-Claude **GOUVERNEUR** (pouvoir à Jean-Louis **PATACINI**), Nacera **ALLALOU** (pouvoir à Claude **RIOND**),

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Maryse **PRETTE** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2009

Au préalable, monsieur le maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'inscription à l'ordre du jour du transfert de compétence du centre de loisirs 4/12 ans des vacances scolaires à la communauté de communes de la Combe de Savoie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour

1/ Compte administratif et de gestion 2008 : commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 de la commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion et s'établissent comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	2 733 260,84 €
Recettes :	4 042 492,35 €
Résultat d'exécution 2008 :	1 309 231,51 €
Excédent reporté :	676 346,86 €
Résultat global d'exécution :	1 985 578,37 €

Investissement :

Dépenses :	1 407 258,31 €
Recettes :	1 079 155,26 €
Résultat d'exécution 2008 :	- 328 103,05 €
Résultat reporté 2007 :	- 326 468,70 €
Résultat global de 2008 :	- 654 571,75 €

Monsieur le maire n'a pas pris part au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'année 2008 établi par monsieur PRABEL, receveur municipal.

2/ Comptes administratif et de gestion 2008 : service du distribution d'eau potable

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 du service annexe de distribution d'eau potable dont les résultats d'exécution sont les suivants :

Exploitation :

Dépenses :	72 393,12 €
Recettes :	68 037,85 €
Résultat de l'exercice 2008 :	- 4 355,27 €
Excédent reporté de 2007 :	9 935,55 €
Résultat global d'exécution 2008 :	+ 5 580,28 €

Investissement :

Dépenses :	71 006,84 €
Recettes :	73 077,18 €
Résultat de l'exercice 2008 :	+ 2 070,34 €
Excédent reporté de 2007 :	5 769,82 €
Résultat global d'exécution 2008 :	+ 7 840,16 €

Les résultats du compte administratif sont concordants avec le compte de gestion. Monsieur le maire n'a pas pris part au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2008 du service annexe de l'eau potable établi par monsieur PRABEL, receveur municipal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2008 :

Monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2008 pour le budget général et le budget annexe du service de distribution d'eau potable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit, pour le budget communal :

Résultat global de fonctionnement : 1 985 578,37 €
- report en section de fonctionnement de l'exercice 2009 : 700 000,00 €
- affectation à la section d'investissement de l'exercice 2009 : 1 285 578,37 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du service de distribution d'eau potable de l'exercice 2008 comme suit :

Résultat d'exploitation : 5 580,28 €
-report en section de fonctionnement de l'exercice 2009

4/ Budget primitif 2009 : commune

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 4 118 291 €
- section d'investissement : 3 514 572 €

5/ Taux d'imposition des quatre taxes directes locales :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux communaux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2009.

Les taux demeurent identiques à l'année 2008 et s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 12,45 %
- taxe foncier bâti : 26,87 %
- taxe foncier non bâti : 66,82 %
- taxe professionnelle : 17,47 %

6/ Budget primitif 2009 : service de distribution d'eau potable :

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2009 du service de distribution d'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 81 580,00 €

Section d'investissement : 299 000,00 €

7/ Versement anticipé du F.C.T.V.A. au titre des dépenses relatives à 2008 :

Monsieur le maire informe que le dispositif du plan de relance relatif au F.C.T.V.A. (fonds de compensation pour la T.V.A.) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les communes qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. deviendra pérenne dès que les services préfectoraux constateront, au 1^{er} trimestre 2010, que les communes ont respecté leur engagement au regard des dépenses d'investissement réalisées en 2009.

La moyenne de référence de la commune de Saint-Pierre d'Albigny est de 1 522 487 € (moyenne des dépenses réelles d'investissement de 2004 à 2007).

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à augmenter les dépenses réelles d'investissement au cours de l'exercice 2009 et autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'Etat.

8/ Piscine municipale : saison 2009

8.1 Exploitation du snack

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à lancer un avis d'appel à projet pour l'exploitation du snack de la piscine municipale et décide le maintien du prix de location (750 € par mois)

8.2 Tarifs et dates d'ouverture

Le conseil municipal fixe les dates d'ouverture au public de la piscine municipale du 27 juin au 30 août 2009, de 11 heures à 19 heures chaque jour, et décide une ouverture anticipée pour les établissements scolaires à compter du 8 juin 2009.

Le conseil municipal décide également de ne pas augmenter les tarifs d'entrée et de maintenir la tarification en vigueur.

9/ Echanges de parcelles avec la communauté de communes de la Combe de Savoie

Monsieur le maire propose de procéder à l'échange de la parcelle communautaire ZM 198 avec les parcelles communales ZM 5 et ZM 135, sur la base de l'avis du service des Domaines.

Il précise que la C.C.C.S. prendra en charge les frais d'actes notariés qui découleront de cet échange.

Le conseil communautaire de la C.C.C.S. a délibéré, à l'unanimité, pour autoriser cet échange avec la commune de Saint-Pierre d'Albigny le 5 février dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (monsieur MAURIS) approuve l'échange des parcelles avec la C.C.C.S. et autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié correspondant.

10/ Marché de travaux réhabilitation du gymnase municipal :

Monsieur le maire indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 16 mars 2009 pour examiner l'ensemble des offres pour la dévolution du marché de travaux portant sur la réhabilitation du gymnase municipal.

Monsieur le maire présente les choix de la commission sur la base de deux critères : la valeur technique de l'offre (50%) et le prix des prestations (50%) en rappelant que le montant global de l'estimation du maître d'œuvre, le cabinet d'architecture MONTEIL, s'établit à 1 304 776,20 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises adjudicataires pour la dévolution du marché de travaux relatif à la réhabilitation du gymnase municipal pour un coût global de 966 545,63 € H.T. (1 155 988,54 € T.T.C.)

11/ Demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat :

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat (concours spécifiques aux collectivités locales) pour des travaux d'aménagement urbain (allées du cimetière, placette de l'église et chemin pré de la cure) dont le coût estimatif global est de 51 913,10 € H.T. (62 088,06 € T.T.C.). Ce programme pourra être subventionné au hauteur de 25 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

12/ Ecole maternelle publique : devenir d'une classe pour la rentrée scolaire 2009/2010 :

Suite à une lettre de madame BRENNAN-SARDOU, Inspectrice d'Académie, sur l'éventuelle fermeture d'une classe de l'école maternelle publique pour la rentrée 2009/2010, monsieur le maire transmet au conseil municipal les dernières informations dont il dispose à ce sujet.

Il est envisagé de protester auprès de l'Inspection d'Académie et d'envoyer un courrier à monsieur le Ministre de l'Education Nationale et à monsieur le Président du Conseil Général de la Savoie.

13/ Procédure de mise en recouvrement des impayés :

Monsieur le maire rappelle le problème récurrent des impayés de la facturation des services communaux et propose d'optimiser leur gestion en accord avec monsieur le receveur municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne une autorisation permanente de poursuite et de recouvrement au trésorier et précise qu'une réflexion sera menée

pour que des mesures complémentaires d'interdiction d'accès aux services puissent être définies sous certaines conditions.

14/ Centre de loisirs « les Diablotins » :

Monsieur le maire donne la parole à monsieur MAURIS, conseiller municipal et président de la C.C.C.S.

Monsieur MAURIS indique que le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2009 en sollicitant les communes afin de modifier les statuts de la communauté de communes au sujet du transfert de compétence pour le centre de loisirs 4/12 ans hors temps scolaire.

Monsieur MAURIS précise que l'A.C.A. (Association Cantonale d'Animation) assurera la future gestion du centre de loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (monsieur MAURIS) accepte que les statuts de la communauté de communes soient modifiés avec l'ajout du centre de loisirs 4/12 ans des vacances scolaires au titre des compétences facultatives.

15/ Questions diverses

15.1 Subventions de l'Agence de l'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la participation de l'Agence de l'eau pour 2 opérations :

- renouvellement du réseau A.E.P., hameau « le Bourget » (tranche 1), évaluée à 307 135 € H.T.,
- interconnexion et sécurisation de l'A.E.P. réseau du chef lieu/hameau du Bourget, évaluée à 260 000 € H.T.,

et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'eau et à les verser à la collectivité.

15.2 Salle polyvalente « la Treille »

Monsieur FERRACHAT, conseiller municipal, fait part de la bonne qualité de l'acoustique dans la salle polyvalente de la Treille, suite aux travaux entrepris récemment.

La séance est levée à 22 heures